

L'accompagnement des professionnel·les des arts et de la culture



en Nouvelle-Aquitaine

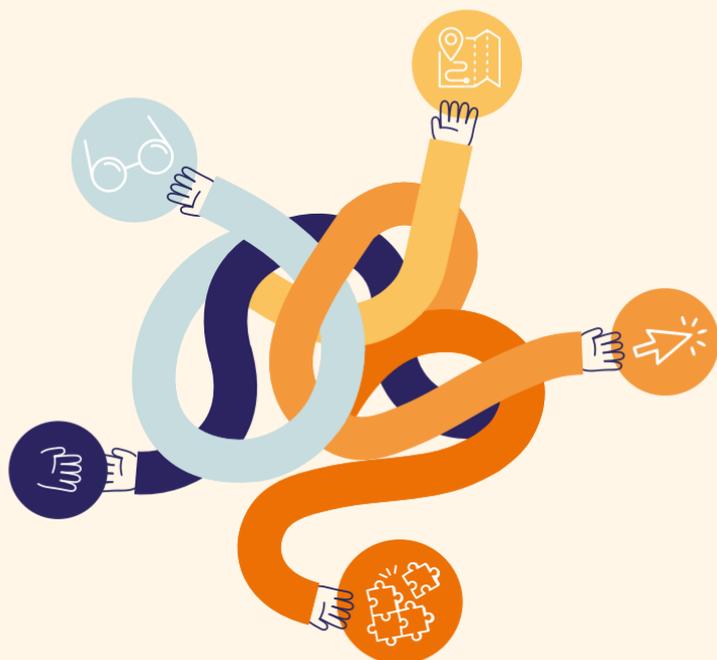
juin 2024

état des lieux
et catégorisations

volume

1

enquête régionale auprès
des structures de l'accompagnement
→ résultats bruts



Les études de L'A.



Introduction _____ p. 5 - 8

LOIC-Accompagnement :
d'une plateforme d'accompagnement pendant
la crise sanitaire au besoin de comprendre
et rendre lisible l'écosystème
de l'accompagnement _____ p. 5 - 7

Méthodologie _____ p. 7 - 8

1. Profil des structures répondantes _____ p. 9 - 15

2. Les actions des structures
de l'accompagnement _____ p. 17 - 22

3. Un accompagnement flexible,
plutôt long et très souvent gratuit
pour une diversité de bénéficiaires _____ p. 23 - 32

4. Perspectives _____ p. 33 - 35

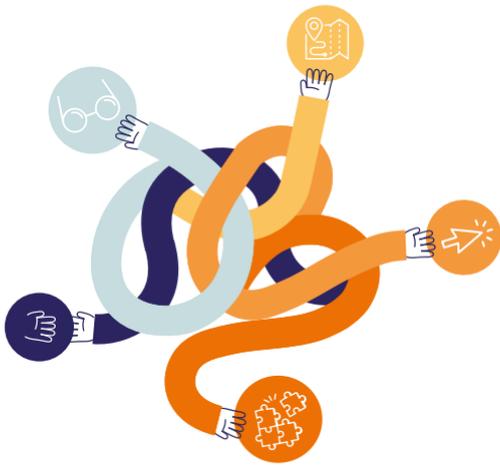
Annexes

Annexe 1 :
Le questionnaire en ligne _____

Annexe 2 :
Résultats additionnels du questionnaire _____



→ Retrouvez les *annexes en ligne* sur notre *site*



LOIC-Accompagnement : d'une plateforme d'accompagnement pendant la crise sanitaire au besoin de comprendre et rendre lisible l'écosystème de l'accompagnement

Le secteur artistique et culturel présente de nombreuses particularités : un modèle économique qui repose souvent sur des aides publiques, des formes d'emploi singulières (intermittence, régime artiste-auteur-riche), des rythmes ou conditions de travail parfois difficiles... En tant qu'artiste ou porteur-euse de projet, débiter ou développer son activité dans ce secteur peut se révéler complexe au cours de différentes phases : du montage du projet à sa mise en œuvre, en passant par la recherche de financements, de partenariats, la production et la diffusion d'une œuvre, la gestion des ressources humaines. Pour y faire face, des **structures proposent d'accompagner ces acteur-rices** et elles sont **de plus en plus nombreuses**.

Pendant la crise Covid-19, une plateforme en ligne nommée « LOIC¹ » (Lien Orientation Information Culture) a été mise en place en Nouvelle-Aquitaine à l'initiative de l'inter-réseau² et financée par les collectivités (DRAC, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde et Ville de Bordeaux). Portée par CO³ (Pôle Culture et Richesses Humaines), elle permettait d'**accompagner les acteur-rices culturel-les et de partager les informations** sur les mesures prises durant cette période et dans le cadre de la reprise de l'activité. Depuis, le projet LOIC (devenu LOIC-Accompagnement) a évolué et a été repris par L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, qui a souhaité engager une réflexion sur l'avenir de la plateforme et sur le terme même d'accompagnement.

En Nouvelle-Aquitaine, il est alors apparu un **besoin de recenser et connaître les structures qui déclarent faire de l'accompagnement**, mais aussi d'identifier des zones potentiellement moins pourvues en offre d'accompagnement (aussi bien géographiques qu'au sujet des typologies d'accompagnement). Il s'agit également d'**identifier les champs d'action, les compétences et les complémentarités** des différentes structures de l'écosystème. Cela permettra de **rendre lisible la chaîne de l'accompagnement en région**, afin d'apporter une meilleure orientation aux porteur-euses de projet culturel ayant besoin d'être accompagnés-es.

1. Plus d'infos → la-nouvelleaquitaine.fr/l-accompagnement-de-la/loic-accompagnement/loic-accompagnement (par exemple) | 2. Les structures membres de cet inter-réseau régional relèvent de différents secteurs culturels : Grand'rue, Réseau 535, RIM, Lina, Aéna, Cina, Astre, Agec & CO. | 3. → agec-culture.com/experimentation-emploi-culturel

À qui s'adressait l'enquête ?

L'enquête cible les structures qui ont une mission d'accompagnement du secteur artistique et culturel en Nouvelle-Aquitaine. Dès lors, cela nécessite de déterminer ce qu'est l'accompagnement. Où commence l'accompagnement ? Que signifie accompagner : conseiller ? Aider ? Prendre en charge ? Assister ? Accompagne-t-on une personne ou un projet ? Les questions sont nombreuses, et à cette étape de la réflexion, il nous semblait pertinent de connaître les pratiques et les visions des structures qui, elles, déclarent une activité d'accompagnement. Toute structure pouvait répondre à l'enquête, dès lors qu'elle considérait accompagner des porteur-euses de projet culturel et qu'elle se situait en Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, afin de faciliter la compréhension du périmètre de l'enquête, nous avons suggéré une **définition provisoire de l'accompagnement**⁴ dans l'introduction du questionnaire :

« Nous vous proposons de considérer l'accompagnement comme un échange qui porte sur un diagnostic, suivi d'une relation qui s'inscrit sur un temps plutôt long, pour qu'une personne trouve son autonomie et sa capacité d'action.

Il comprend :

- un engagement entre deux personnes qui consiste à ce que l'une aide l'autre à y voir clair sur ses besoins pour améliorer une situation*
- les actions qui facilitent l'accès à la connaissance et à des ressources (tutorat, mentorat, formation), qui ont un début et une fin ainsi que des objectifs».*

L'objet in fine de ce chantier est de revoir et compléter cette définition.

Vers une cartographie de l'accompagnement ?

Le projet LOIC-Accompagnement et cette enquête visent deux objectifs :

1. pouvoir à terme établir une typologie de l'accompagnement,
2. produire une « cartographie de l'accompagnement » en Nouvelle-Aquitaine, dont le but est de recenser l'ensemble des structures proposant de l'accompagnement, avec leurs modalités, les dispositifs proposés, leurs différentes compétences. Cela permettrait aux porteur-euses de projet (mais aussi aux homologues de l'accompagnement) de pouvoir (s')orienter vers la structure la plus adéquate en fonction de leurs besoins.

4. Cette définition a été imaginée par le Pôle Accompagnement de L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine. Elle constitue une première étape de travail et se veut évolutive.

Le présent document (« tome 1 ») constitue une présentation synthétique des résultats de l'enquête. Le tome 2, fruit d'un travail avec Maela Paul, qui mène une recherche sur l'accompagnement depuis de fort nombreuses années, apporte un regard problématisé sur les différents types d'accompagnement, interrogeant la particularité (ou non) du secteur culturel néo-aquitain.

Méthodologie

Méthode d'enquête

Après avoir pris connaissance des enseignements et limites des études existantes sur le sujet (voir Études anciennes mais inspirantes p.35), un travail de définition autour de la notion d'accompagnement a été réalisé avec la philosophe Flora Bernard⁵. Par la suite, il a été décidé de mener une enquête quantitative, par questionnaire en ligne. L'A. a réuni un groupe de travail régional, composé de professionnel·les du secteur culturel et / ou de l'accompagnement (y compris hors culture). Ensemble, nous nous sommes engagé·es dans la rédaction d'un questionnaire interrogeant, par différents moyens, les modalités de travail des structures répondantes. Pour sa diffusion, nous l'avons souhaitée la plus large possible en faisant appel aux capacités de diffusion en ligne (newsletters, réseaux sociaux) de différent·es partenaires. En effet, nous n'avions pas de base de données complète des structures néo-aquitaines visées par l'enquête (« population-mère »).

Le questionnaire

Le questionnaire⁶ était composé de 64 questions, réparties en 6 groupes :

- **Groupe 0** : l'identité de la structure
- **Groupe 1** : la mission d'accompagnement
- **Groupe 2** : les bénéficiaires de l'offre d'accompagnement
- **Groupe 3** : le budget de la mission d'accompagnement
- **Groupe 4** : l'effectif de la structure
- **Groupe 5** : les activités complémentaires à la mission d'accompagnement

5. Formée en sociologie, Flora Bernard est aujourd'hui philosophe en entreprise dans l'agence Thaé, qu'elle a co-fondée. | 6. Voir en Annexe 1 - l'intégralité du questionnaire

Il a été diffusé du 19 avril au 31 mai 2023, soit 7 semaines. En moyenne, sa durée de remplissage variait entre 25 minutes et 1 heure.

En introduction du questionnaire, le périmètre (définition ci-avant) et ses modalités ont été précisés : il était demandé à ce qu'il n'y ait qu'une seule réponse par structure, le mieux étant que les différentes personnes chargées d'accompagnement dans la structure réfléchissent et répondent ensemble au questionnaire afin de bien mesurer globalement la pratique de la structure, plutôt que celle des individus qui y travaillent.

Les réponses obtenues

114 réponses complètes au questionnaire ont pu être collectées, ainsi que 35 réponses incomplètes (questionnaire non achevé). Cela nous donne ainsi plus d'informations sur la population mère. Cependant, comme nous ne la connaissons pas, nous ne savons pas si notre échantillon est représentatif. En revanche, il nous semble suffisamment conséquent pour pouvoir dégager des tendances et des premiers résultats intéressants. Vous trouverez dans ce premier tome un panorama des réponses à un très grand nombre de questions. Certaines données issues de l'enquête n'ont pas été utilisées dans ce document mais vous pourrez les retrouver en Annexe 2.

Précisions méthodologiques :

Pour des raisons de clarté, toutes les valeurs affichées sont arrondies à l'unité (sans décimale). Par conséquent, le calcul de la somme de ces valeurs arrondies peut engendrer des erreurs. Par exemple, un total peut ne pas être tout à fait égal à 100%. Autre exemple : $16 + 3 = 19$, alors que $16,4 + 3,4 = 19,8$ (soit 20, une fois arrondi à l'unité).

Question à Choix Multiples **QCM**

Dans le questionnaire, certaines questions sont à choix multiples (QCM) : cela signifie que le ou la répondant-e peut cocher plusieurs réponses. On ne peut donc pas additionner les pourcentages pour ces questions (le total dépasse 100%, puisqu'il est possible, pour une même structure, d'avoir coché plusieurs modalités de réponse). Cela s'applique à toutes les QCM de l'étude.

Base de répondant-es **BR** xx / xxx

Toutes les questions du questionnaire n'ont pas été posées à tous-tes les répondant-es. Il fallait réunir certaines conditions pour les voir s'afficher : c'est ce qu'on appelle les questions conditionnelles. Pour celles-ci, la « base de répondant-es » varie, et n'est donc plus égale à 114. Chaque fois que cela sera le cas, nous précisons cette valeur. Dit différemment, pour ce type de questions, 100% ne sera pas égal à 114 structures (comme dans le graphique 9 p.15).

Profil des structures répondantes

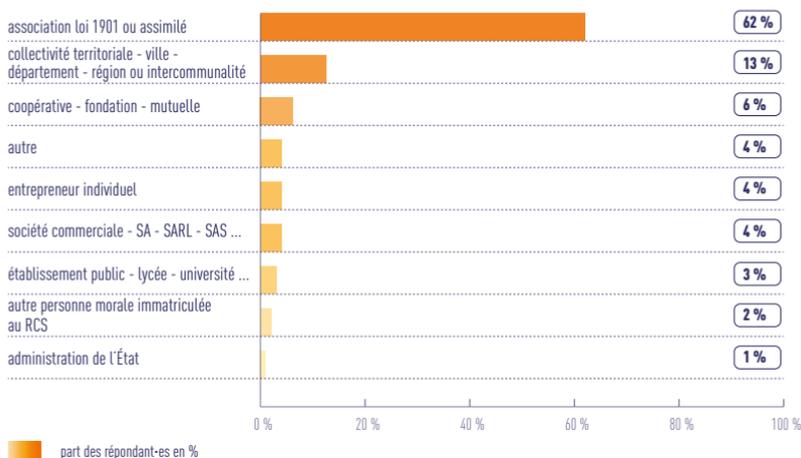


1.

Une majorité d'associations

Graphique
1

statut juridique des structures enquêtées



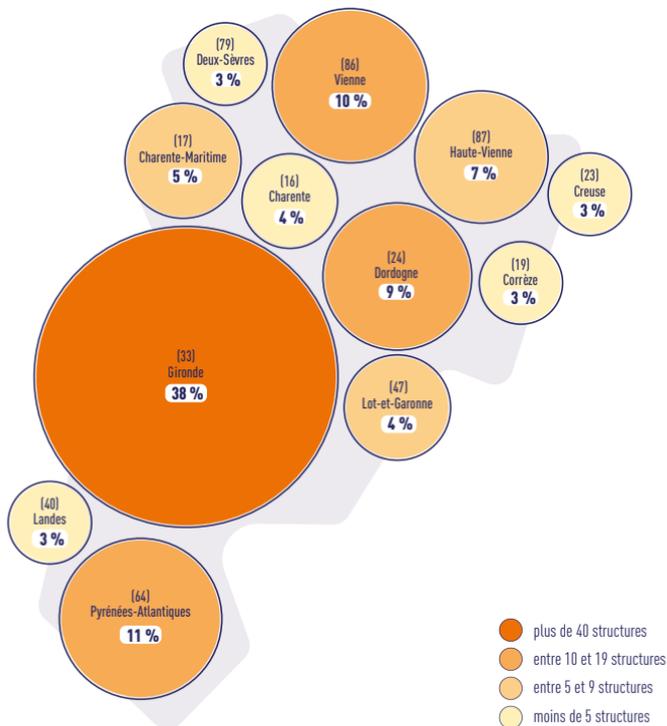
62% des structures répondantes sont des **associations loi 1901**, 13% sont des collectivités territoriales, 6% des sociétés coopératives (parmi les autres statuts de l'Économie Sociale et Solidaire - ESS, nous n'avons aucune mutuelle ou fondation dans notre échantillon). Si on additionne les Entrepreneurs Individuels (EI) et les sociétés commerciales, c'est-à-dire le secteur privé hors ESS, cela représente quasiment 11% des structures.

Il y a donc une prédominance incontestable de la forme associative parmi les structures qui déclarent faire de l'accompagnement. C'est, en réalité, une particularité du secteur culturel. Notons que les collectivités territoriales paraissent sous-représentées : elles sont peu nombreuses à avoir répondu à l'enquête, alors qu'elles peuvent avoir des dispositions et modalités d'accueil de porteur-euses de projets relevant de l'accompagnement, ou des aides pour les structures de l'accompagnement. Le groupe de travail s'est interrogé sur la faible présence des lieux labellisés ou conventionnés par le ministère de la Culture parmi les répondant-es, étant donné leur rôle attendu, selon certains professionnels, sur ce volet-là. Parmi les réponses exploitées, nous avons 10 structures labellisées ou conventionnées⁷.

Une répartition homogène des structures sur le territoire ?

Graphique
2

répartition régionale des structures répondantes



C'est en **Gironde** que l'on retrouve le plus de structures de l'accompagnement : elles sont 43 (sur 114), ce qui représente 38% des structures répondantes. En deuxième position, ce sont les Pyrénées-Atlantiques avec 12 structures (soit 11%), puis la Vienne (10%) et la Dordogne (9%). Chacun des 12 départements néo-aquitains compte au moins 3 répondantes. Pour repère, la Gironde concentre 36% de l'emploi culturel régional (27% de la population⁸) puis les Pyrénées-Atlantiques (11%), puis la Charente-Maritime (10%), vient ensuite la Vienne (8%)⁹. On peut s'interroger sur la sous-représentation, parmi les réponses, des structures de l'accompagnement en Charente-Maritime.

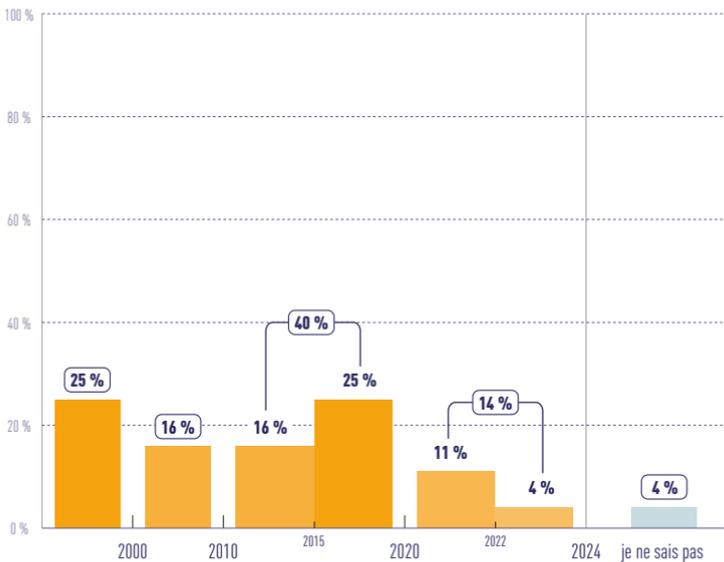
7. Au 20 mars 2024, la région Nouvelle-Aquitaine compte 65 structures labellisées ou conventionnées spectacle vivant, arts visuels ou centres culturels de rencontre. Plus d'infos sur → annuaire.la-nouvelleaquitaine.fr
 8. INSEE, Recensement de la population, 2021. | 9. L'A. Agence Culturelle Nouvelle-Aquitaine, « La Culture en Nouvelle-Aquitaine - les chiffres clés par département », 2016.

Ceci étant, ne tirons pas de conclusions trop rapides sur l'importance de la présence de ces structures dans chaque département. En effet, le mode de diffusion « viral » de l'enquête, par L'A., ses partenaires et les membres du groupe de travail, ne garantit pas l'homogénéité de diffusion sur les territoires.

Un développement de la mission d'accompagnement depuis 2010

Graphique
3

année de début de la mission d'accompagnement



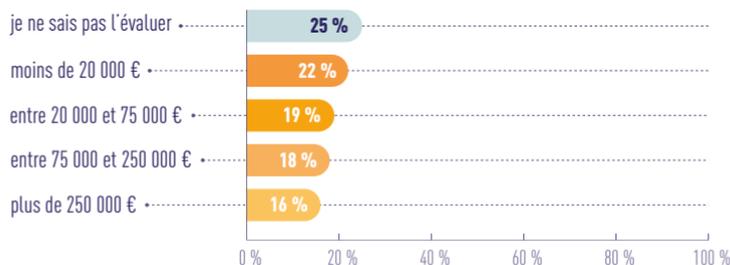
54 % des structures répondantes ont commencé à assurer une mission d'accompagnement après 2010. 25 % des structures enquêtées ont débuté leur mission d'accompagnement avant 2000, 25 % entre 2015 et 2019.

Aussi, plus de missions d'accompagnement ont vu le jour entre 2015 et 2019 qu'entre 2010 et 2014, ce qui souligne le développement accru de cette activité dans la période récente. Toutefois, il faut nuancer ce résultat : les structures récentes ont, logiquement, plus de chance d'être encore en activité et donc plus représentées parmi les réponses au questionnaire.

L'accompagnement, une mission à budget et effectif à géométries variables ?

Graphique
4

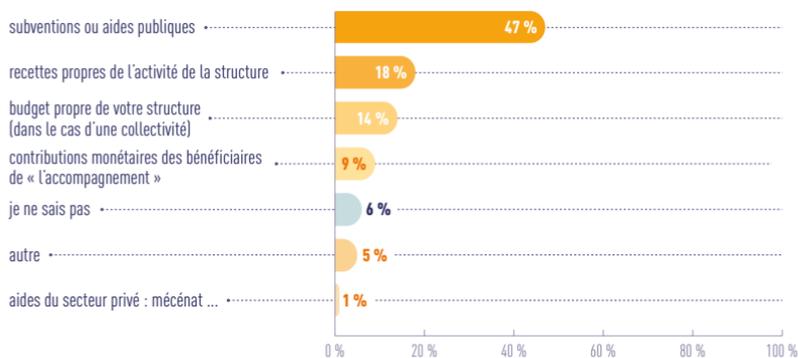
budget dédié à la mission accompagnement



Les budgets dédiés à cette mission sont très variables : on compte à peu près autant de structures dans les 4 tranches proposées dans le questionnaire. Retenons que la majorité (53%) évalue son budget dédié à l'accompagnement à plus de 20 000 €. Néanmoins, **une part importante des structures (25%) n'ont pas su évaluer ce montant** : il peut y avoir un manque d'outil budgétaire pour circonscrire les dépenses de la mission accompagnement pour la structure, des craintes à divulguer son budget, mais cela peut être la marque d'une méconnaissance de la part du ou de la salariée qui a répondu au questionnaire (information détenue par la direction), ou d'un manque de temps / d'envie de chercher cette donnée.

Graphique
5

provenance majoritaire du budget dédié à l'accompagnement



note de lecture

bd

Pour 47% des structures de l'échantillon, la mission d'accompagnement est financée majoritairement par des subventions ou des aides publiques.

Ce budget, en 2022, provient majoritairement de subventions ou d'aides publiques pour 47% des structures enquêtées. Ce à quoi s'ajoutent les 14% de collectivités dont le budget propre est lui-même de source publique. Au total, 61% des structures répondantes sont financées par l'argent public. Quant aux structures dont les ressources sont non publiques, 18% d'entre elles ont un budget qui provient majoritairement de recettes propres liées à l'activité de la structure. Pour 9% des structures, il est majoritairement généré par les contributions monétaires des bénéficiaires. Le mécénat ne constitue quasiment jamais une source majoritaire de financement pour la mission d'accompagnement (excepté pour 1% des structures).

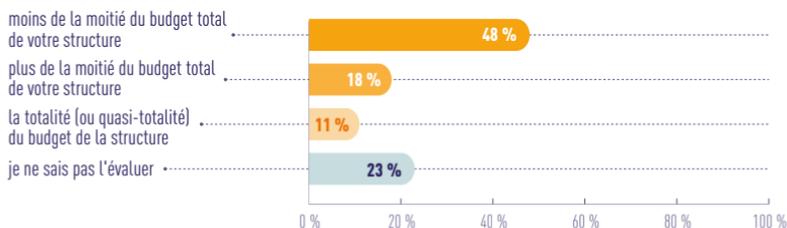
Les structures emploient (et rémunèrent) entre zéro (activité reposant sur le bénévolat) et 37 personnes dont la mission est dédiée à l'accompagnement : soit 4 personnes en moyenne. La médiane se situe, quant à elle, à 2 : il y a donc autant de structures qui ont moins de deux personnes « accompagnantes » que de structures qui en ont plus de 2, soulignant alors **le faible effectif qui y est souvent dédié**. Pour une dizaine de structures (soit 9% environ), ce sont les bénévoles¹⁰ qui assurent la mission.

Une mission parmi d'autres ?

Les **structures** qui font de **l'accompagnement** ont, le plus souvent, **d'autres missions ou activités**.

Graphique
6

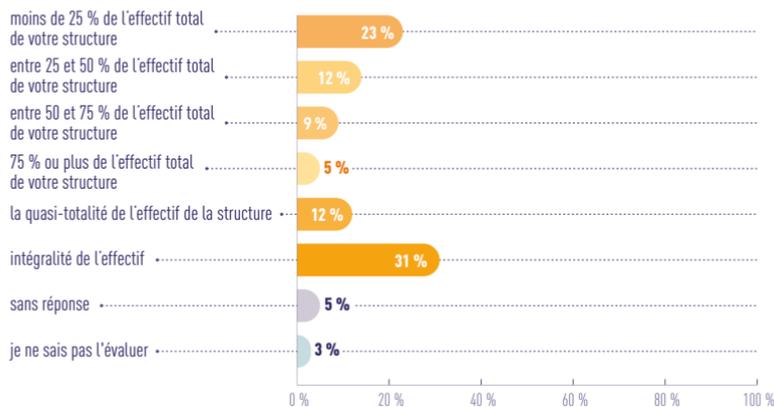
part du budget total dédiée à la mission d'accompagnement



Pour près de la moitié des structures (48%), **le budget de cette mission représente moins de la moitié du budget total de la structure**. Elles sont 23% à ne pas savoir l'évaluer ; et 29% à dédier à la mission accompagnement au moins la moitié du budget total.

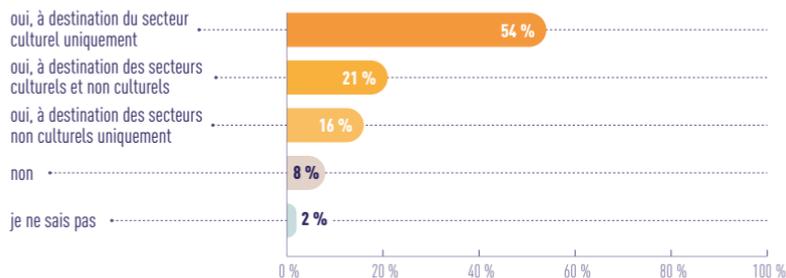
10. Voir Annexe 2

part de l'effectif total dédiée à la mission d'accompagnement

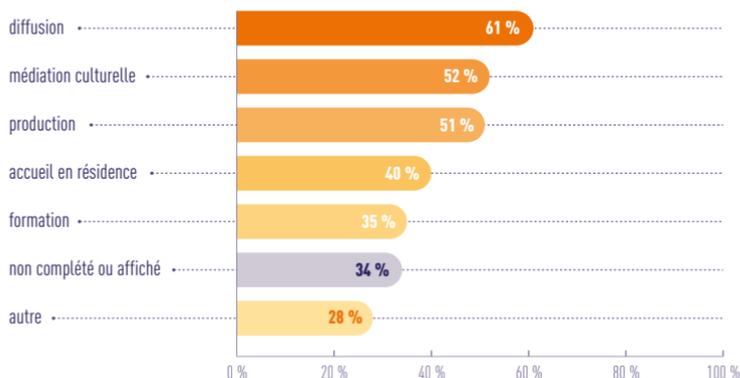


En revanche, les effectifs montrent une tendance différente : **43 % des structures dédient la quasi-totalité (12%) ou totalité (31%) de leur effectif à l'accompagnement**. Elles sont 35 % à en dédier moins de la moitié à cette mission.

existence d'activités complémentaires à l'accompagnement



L'accompagnement est, presque toujours, porté par une structure qui développe des activités complémentaires. Seules 8% des structures n'ont pas d'autres missions. Elles sont 54 % à avoir une autre activité (que l'accompagnement) à destination du secteur culturel uniquement, et 16 % à destination des secteurs non culturels uniquement. 21 % des structures cumulent des activités à destination des secteurs culturels et non culturels.



note de lecture Parmi les 85 structures qui ont une activité complémentaire à l'accompagnement à destination du secteur culturel, 52% font de la médiation culturelle.

(6d)

85 structures de l'échantillon ont une ou plusieurs activités complémentaires à destination des secteurs culturels. Le plus souvent, elles assurent plusieurs des activités listées dans le graphique ci-dessus. **La diffusion** d'œuvres constitue l'activité la plus courante parmi elles (**61% des structures**). Elles sont nombreuses à faire de la médiation culturelle (52%).

En regardant de plus près nos données et en effectuant quelques calculs, nous observons que la production et la diffusion sont deux activités souvent liées, puisque 40% des structures assurent ces deux missions. Toutefois, la manière dont la question a été posée pourrait avoir porté à confusion entre le fait d'avoir une activité complémentaire de type diffusion et le fait d'être en mesure d'accompagner la question de la diffusion. Une certaine marge d'erreur est possible.

Les actions des structures de l'accompagnement



2.

Des (in)compétences partagées ?

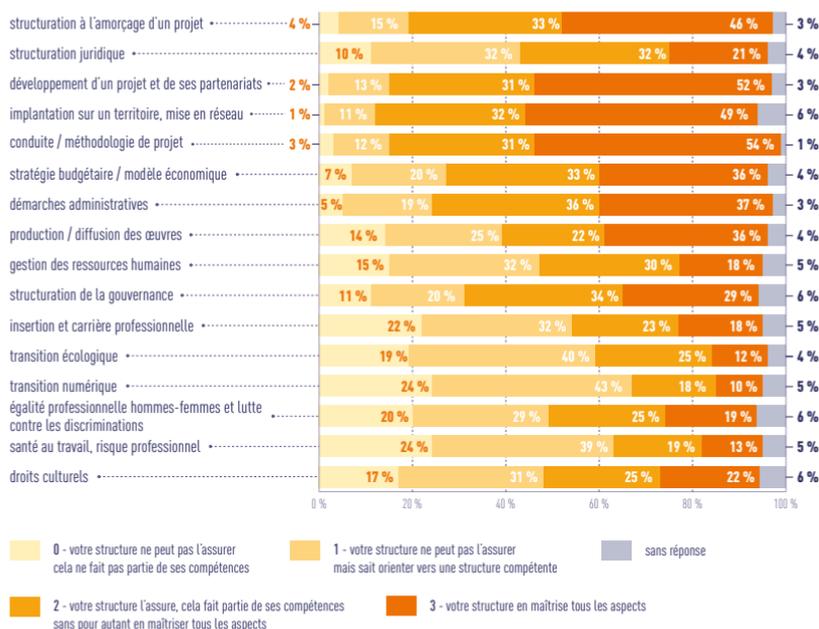
Précision méthodologique

Afin de connaître les compétences des structures de l'accompagnement, pour notamment mieux comprendre et qualifier leurs missions, nous les avons interrogées sur diverses thématiques. Pour chacune d'entre elles, elles devaient indiquer le degré de compétence du personnel de la structure, allant de 0 à 3.

Dans l'analyse qui suit, nous avons considéré que :

- **les niveaux 0 et 1** témoignent d'une relative incompétence et / ou d'une incapacité d'accompagnement
- **les niveaux 2 et 3** témoignent d'un bon niveau de compétence et / ou d'une capacité d'accompagnement

degré de compétences des structures par thématique



Les compétences partagées

80% des structures ont un bon niveau de compétence (2 ou 3) sur les questions de projet, de son développement, et de mise en réseau. Sur des aspects plus administratifs ou organisationnels (démarches administratives, suivi budgétaire, animation de la gouvernance...), ou alors sur la production / diffusion, les structures sont, dans l'ensemble, moins spécialistes mais elles demeurent compétentes : elles sont entre 60 et 70% à se situer sur un bon niveau (2 ou 3).

Une inégalité de compétences

L'enquête met en lumière une inégalité de compétences dans certains domaines. En moyenne, on compte un nombre comparable de structures qui s'estiment compétentes (niveau 2 ou 3) qu'incompétentes sur les thématiques suivantes :

- structuration juridique (42% de niveau 0 ou 1)
- égalité femmes-hommes (49% de niveau 0 ou 1)
- insertion & carrière professionnelle (53% de niveau 0 ou 1)
- gestion des ressources humaines (47% de niveau 0 ou 1)
- droits culturels (47% de niveau 0 ou 1)

Voir graphique 10

Une « incompétence » partagée

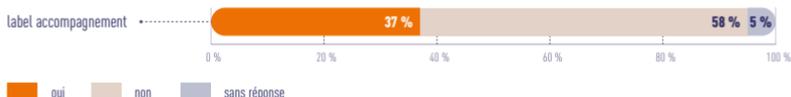
Dans l'ensemble, les structures se déclarent relativement incompétentes sur certains points. Elles sont plus de 60% à avoir un niveau 0 ou 1 sur les questions d'accompagnement de : la santé au travail, la transition numérique, la transition écologique.

Voir graphique 10

Des compétences labellisées ?

Graphique
11

structures déclarant un label en lien avec la mission d'accompagnement



37% des structures ont déclaré avoir **un label en lien avec leur mission d'accompagnement**. Parmi les réponses les plus citées, on retrouve : Guid'asso (10 structures) et Qualiopi (7 structures) – Voir Annexe 2.

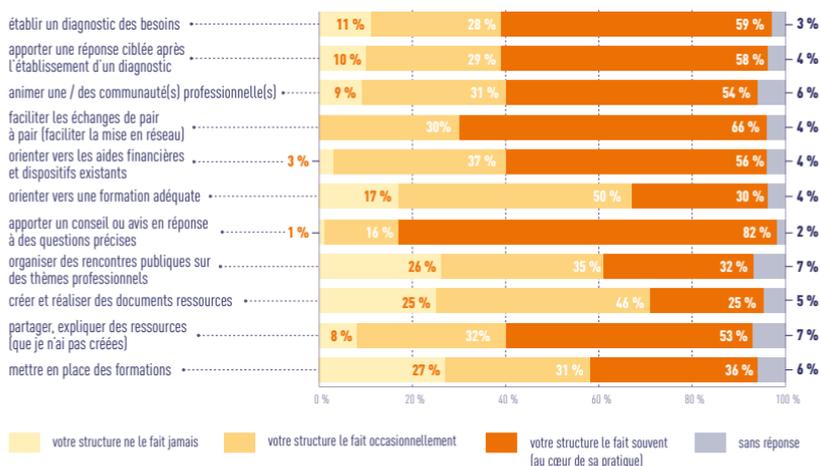
De nombreuses structures répondantes ont aussi mentionné les labels du spectacle vivant du ministère de la Culture (4 ont cité « Scènes de musiques actuelles - SMAC », 2 « scène conventionnée d'intérêt national ») en ce que leur cahier des charges implique, selon elles, une activité d'accompagnement. Toutefois, cela n'est pas si explicite dans les textes de loi ou bien cela recouvre une orientation spécifique de l'accompagnement, telle que l'accompagnement des pratiques dans le domaine des musiques actuelles pour les SMAC¹¹.

11. Voir → legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034307944

Des structures d'accompagnement aux actions variées

Graphique
12

types d'actions mises en œuvre et fréquences de leur réalisation

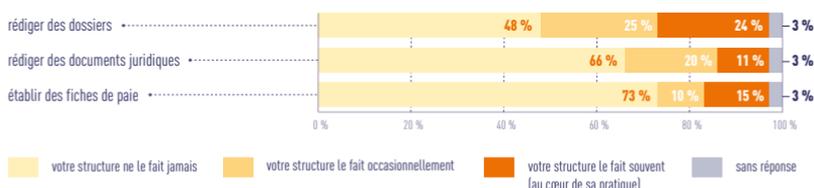


Quasiment toutes les structures (96%) témoignent pouvoir faciliter **la mise en réseau, les échanges de pair à pair** (occasionnellement ou souvent). Elles sont presque autant (93%) à **déclarer orienter** (occasionnellement ou souvent) vers **les aides financières et les dispositifs existants**. À l'inverse, 17% des structures « n'orientent jamais vers la formation adéquate » et 50% ne le font que très occasionnellement. Une **pratique de « conseil »**, en réponse à des questions précises, se révèle bien présente, c'est **au cœur de la pratique de 82% des structures**. 11% des structures déclarent ne jamais établir de diagnostic des besoins et 10% ne jamais apporter une réponse ciblée après l'établissement d'un diagnostic. Les structures répondantes disent également partager davantage de ressources qu'elles n'en créent elles-mêmes. En effet, elles sont 53% à en partager souvent contre 25% à en créer souvent, et seulement 8% à ne jamais en partager contre 25% à ne jamais en créer. Elles se positionnent donc comme des **structures aux actions variées et avec une fonction de type ressource**.

Réaliser des tâches à la place des bénéficiaires : une pratique moins développée

Graphique
13

tâches de gestion administrative proposées par les structures

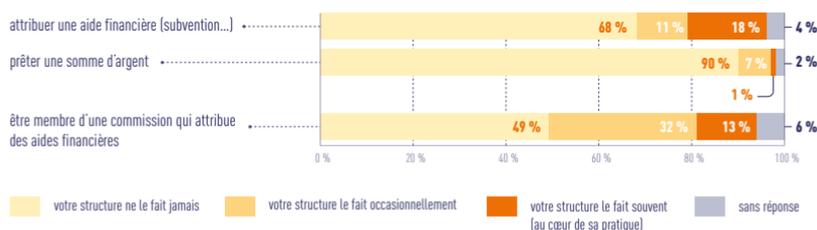


Nous avons interrogé la **possibilité pour une structure de réaliser des tâches ou des services à la place des personnes**. Par exemple, le fait de rédiger des dossiers pour les bénéficiaires est au cœur de la pratique de 24 % des structures de l'échantillon, et elles sont 25 % à le faire occasionnellement. Près de la moitié des structures (48 %) ne le font jamais. Pour les deux autres tâches proposées, les écarts se creusent davantage. Elles ne sont que 11 % à souvent rédiger des documents juridiques pour les personnes, et 15 % à établir (souvent) des fiches de paie. À l'inverse, 73 % des structures n'établissent jamais de fiche de paie à la place de leurs bénéficiaires. Se dégage donc la tendance, pour une frange importante des structures, à **ne pas réaliser de tâches (quelles qu'elles soient) « à la place » du ou de la bénéficiaire d'accompagnement**.

Des structures non redistributrices

Graphique
14

implications des structures sur le volet financier



Environ 80 structures (soit **68 %**) déclarent ne **jamais attribuer une aide financière**. Elles sont, au contraire, 18 % à déclarer le faire souvent, et 11 % à le faire occasionnellement. La pratique du prêt d'une somme d'argent se révèle extrêmement marginale : seule 1 structure le fait souvent, et 7 % occasionnellement. Par ailleurs, 51 structures (sur 114), soit presque 45 % d'entre elles, indiquent être membres, de façon régulière ou occasionnelle, d'une commission qui attribue des aides financières. Sans verser directement des subventions, ces structures jouent un rôle dans l'attribution d'aides financières. Il faudrait établir dans quelle mesure ce rôle — informatif, consultatif ou délibératif — influe sur la décision finale.

De plus, on pourrait s'interroger sur l'égal accès aux aides : une personne accompagnée par une structure siégeant dans une commission d'attribution des aides aurait-elle plus de chance d'obtenir le financement qu'une personne n'ayant pas connaissance de cet écosystème ?

Un accompagnement flexible, plutôt long et très souvent gratuit pour une diversité de bénéficiaires

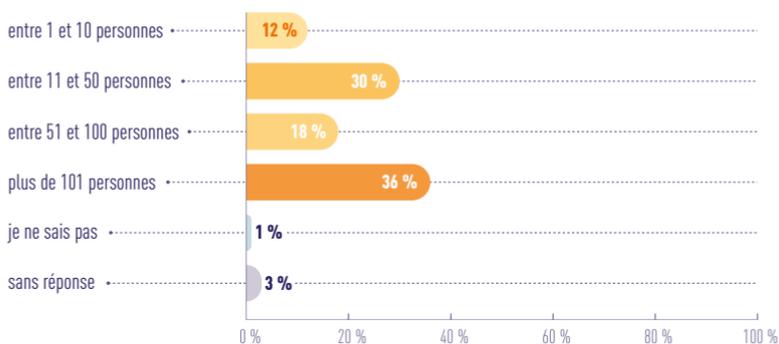


3.

Une majorité de professionnel·les du secteur, et surtout des artistes parmi les bénéficiaires

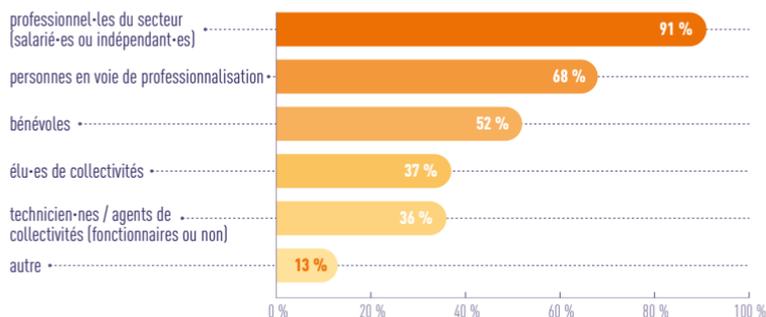
Graphique
15

nombre de personnes reçues en entretien individuel ou collectif en 2022



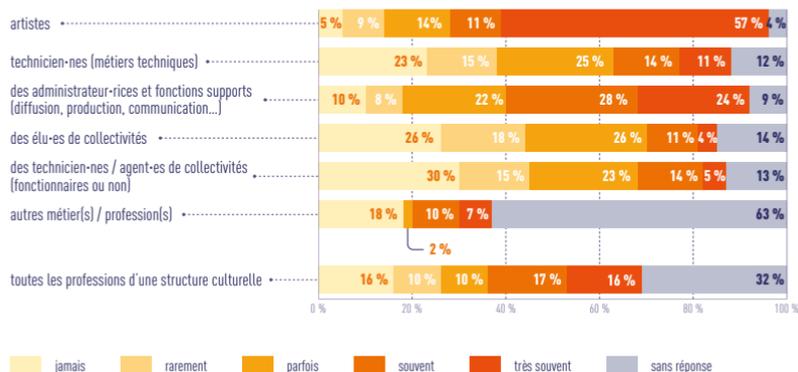
36 % des structures ont déclaré avoir reçu, en 2022, **plus de 101 personnes**¹³ en rendez-vous individuel et/ou en temps collectif. Elles sont un peu moins nombreuses (30%) à avoir accompagné entre 11 et 50 personnes. Seules 12% des structures ont accompagné moins de 10 personnes en 2022.

13. La question était posée comme suit (voir Annexe 1) : « En moyenne, en 2022, combien de personnes différentes avez-vous reçues en rendez-vous individuel et/ou temps collectif, que ce soit en présentiel, en visio ou par téléphone (hors email) ? » avec pour aide : « Pour cette question, merci de compter chaque personne physique. Si vous avez reçu 3 personnes (même si elles font partie du même projet et / ou de la même structure), comptez 3 personnes. Quant à la modalité du rendez-vous, merci de ne prendre en compte que les rendez-vous en présentiel, visio ou par téléphone. Les échanges emails ne doivent pas être pris en compte ici. »



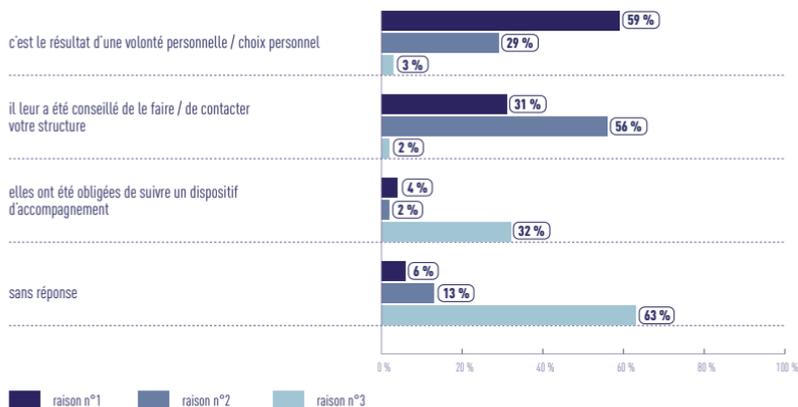
Les profils des bénéficiaires sont diversifiés : bénévoles, personnes en voie de professionnalisation, professionnel·les du secteur, élu·es de collectivités et technicien·nes / agent·es de collectivités.

Dans l'ensemble, chaque structure peut accompagner plusieurs types de profils. Quasiment toutes les structures répondantes (104 sur 114, soit 91 %) ont des **professionnel·les du secteur comme bénéficiaires**. Elles sont environ 36 % à accompagner des acteur·rices des collectivités : 37 % les élu·es et 36 % les technicien·nes.



En questionnant le type de professions accompagnées et à quelle fréquence, il apparaît que ce sont les artistes qui sont, de loin, les plus accompagnés : 57 % des structures déclarent les accompagner très souvent et 11 % souvent. Ainsi, **68 % des structures accompagnent la plupart du temps des artistes**. 52 % des structures accompagnent souvent ou très souvent les administrateur·rices et les fonctions supports. Les métiers de la technique le sont dans une moindre mesure : seules 25 % des structures du panel les accompagnent régulièrement (c'est-à-dire souvent ou très souvent). Notons aussi que 23 % d'entre elles ne les accompagnent jamais.

pour quelles raisons les bénéficiaires sollicitent-ils-elles un accompagnement ?



note de lecture



Nous avons demandé aux structures de classer les raisons possibles de suivre un accompagnement pour un-e bénéficiaire. Selon 59% des structures, le fait de solliciter un accompagnement résulte d'un choix, d'une volonté personnelle de la part du ou de la bénéficiaire. 29% des structures estiment que cette raison n'explique que dans un deuxième temps le fait de solliciter un accompagnement, et 3% qu'elle n'intervient que dans un troisième temps.

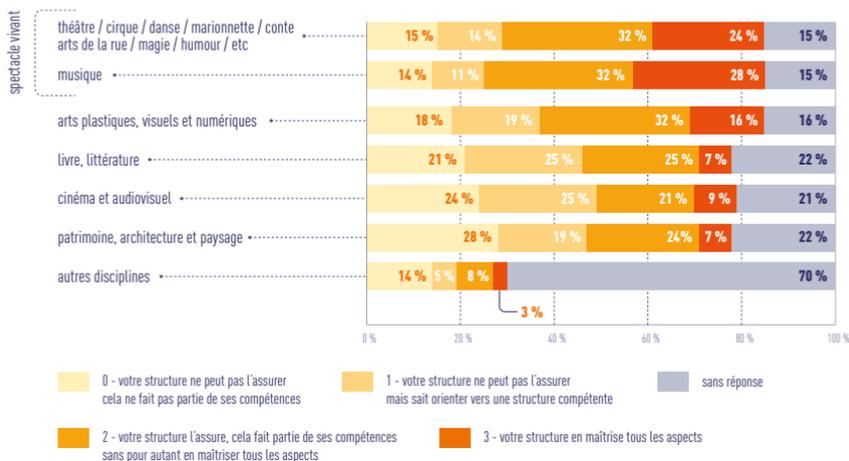
Selon les structures répondantes et par ordre de fréquence, les bénéficiaires le sont car :

1. c'est le résultat d'un choix personnel
2. il leur a été conseillé de contacter la structure
3. les bénéficiaires ont été obligés de suivre un dispositif d'accompagnement.

Des bénéficiaires sélectionné-es en fonction de leur discipline, leur projet et leur localisation

Au regard des questions précédemment posées, nous avons considéré que certaines d'entre elles constituaient, de manière indirecte, des facteurs de sélection. Le premier facteur indirect de sélection des bénéficiaires concerne la compétence ou non de la structure à pouvoir accompagner un type de profil (comme vu ci-avant). Nous avons souhaité interroger la capacité des structures à accompagner les différentes disciplines. Nous les avons donc questionnées du point de vue de leurs compétences. Par conséquent, nous avons considéré qu'il s'agissait, là aussi, indirectement, d'un critère de sélection des bénéficiaires, partant du postulat qu'une structure n'accompagnerait pas un-e porteur-se de projet d'une discipline pour laquelle elle se déclare incompétente.

esthétiques en mesure d'être accompagnées



Ainsi, la **discipline** dans laquelle s'inscrit le ou la bénéficiaire intervient dans l'accès à l'accompagnement. En effet, 56% des structures se déclarent capables d'accompagner (c'est-à-dire qu'elles ont un niveau 2 ou 3 de compétences) **les professionnel·les du spectacle vivant** (hors musique), 60% les professionnel·les du secteur de la **musique** et 48% des arts plastiques et visuels.

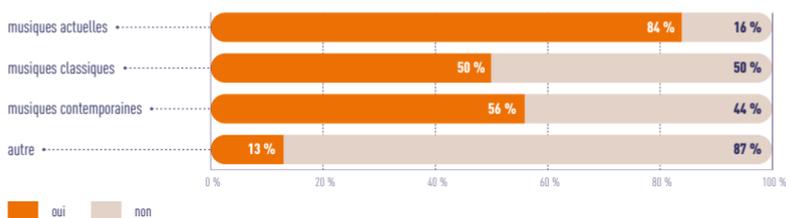
Pour le livre, la littérature, le cinéma, l'audiovisuel, ou encore le patrimoine, environ 30% des structures sont en mesure d'accompagner des bénéficiaires de ces secteurs. Aussi, à la différence du spectacle vivant, de la musique et des arts plastiques et visuels, les autres secteurs comptent moins de 15% de structures spécialistes (c'est-à-dire ayant un niveau 3).

types de musiques en mesure d'être accompagnées

QCM

BR

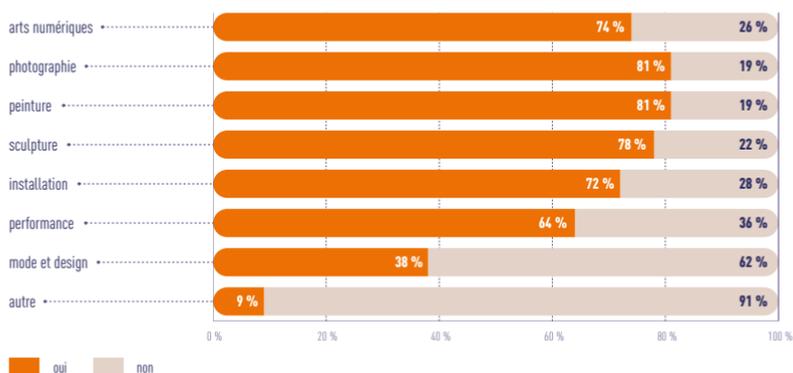
68 / 114



note de lecture Parmi les 68 structures qui accompagnent les professionnel·les de la musique, 16% ne peuvent pas accompagner les musiques actuelles.

(6d)

En zoomant à l'intérieur de chaque discipline, on peut relever des disparités : parmi les structures qui accompagnent les professionnel·les de la musique (soit 68 structures), 84% sont capables d'accompagner les **musiques actuelles**, elles ne sont que 56% pour les musiques contemporaines et 50% pour les musiques classiques.



note de lecture Parmi les 54 structures qui accompagnent les professionnel·les des arts plastiques, visuels et numériques, 81% d'entre elles peuvent accompagner le secteur de la photographie.



Pour les arts plastiques et visuels, les sous-disciplines s'accompagnent de manière relativement similaire, sauf pour la mode et le design, où 62% des structures ne sont pas compétentes pour l'accompagner. L'accompagnement de la performance se démarque légèrement aussi avec 64% des (54) structures capables de l'accompagner.

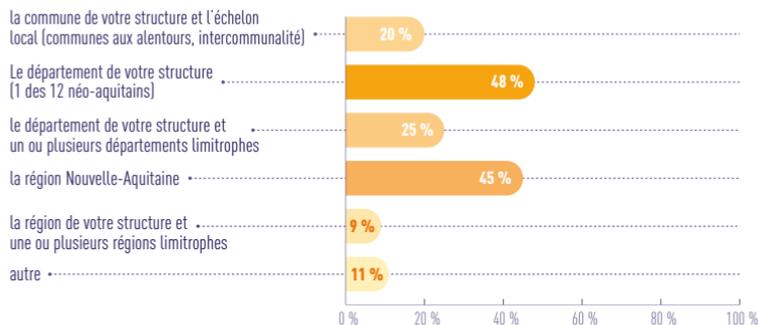


Nous avons aussi demandé directement aux structures quels étaient les critères de sélection des bénéficiaires parmi une liste proposée. 56% des structures sélectionnent leurs bénéficiaires en fonction du projet, de sa na-

ture, et 39% en fonction de la localisation du porteur ou de la porteuse de projet, car elles ont un territoire d'intervention délimité. Compte tenu des résultats énoncés ci-avant, nous pouvons nous étonner que seules 36% des structures aient indiqué que la « discipline » constituait un critère de sélection. Il se peut qu'ici ce soit donc sous-évalué. 15% des structures requièrent le paiement de la prestation pour bénéficier d'un accompagnement et seules 6% du panel nécessitent l'adhésion. Enfin, 18% des structures déclarent n'avoir aucun critère de sélection.

Graphique
23

territoire d'intervention des structures QCM BR 44 / 114

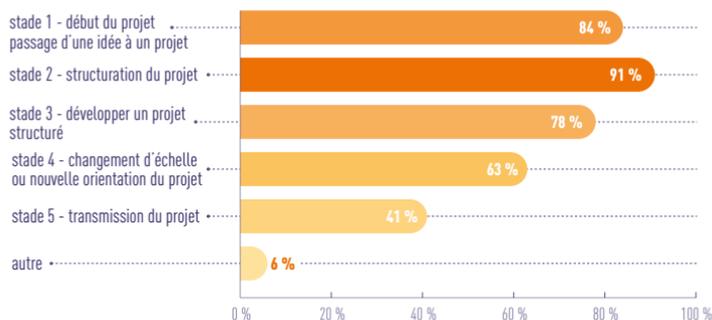


note de lecture (bd) Parmi les 44 structures pour qui la « localisation du ou de la porteur-se de projet » constitue un critère de sélection des bénéficiaires, 20% d'entre elles interviennent dans la commune de leur structure et l'échelon local.

La localisation du-de la porteur-se de projet est le deuxième critère de sélection le plus souvent évoqué : par 44 structures, soit 39% - voir graphique 22. Parmi ces 44 structures, 48% interviennent dans leur département d'implantation, 45% dans l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. 9% d'entre elles interviennent aussi dans une ou plusieurs régions limitrophes.

Graphique
24

stades de maturité accompagnés par les structures QCM BR 32 / 114



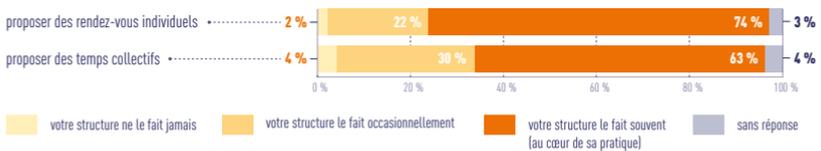
note de lecture (bd) Parmi les 32 structures pour qui le « niveau de maturité » constitue un critère de sélection des bénéficiaires, 91% d'entre elles sont capables d'accompagner le stade 2 du projet (structuration).

En creusant le « **niveau de maturité** » du projet comme critère de sélection des bénéficiaires, il apparaît qu'a priori, deux tiers des structures accompagnent les projets quelque soit leur niveau de maturité, mais que 32 des structures répondantes, soit 28%, ont une capacité restreinte à certains stades d'avancement du projet - voir graphique 22. Se dégage alors une tendance : **plus le projet est à un stade avancé, moins il y a de structures capables de l'accompagner**. On passe par exemple de 84% (de ces 32 structures) capables d'accompagner le stade 1 du projet (début) à 41% pour le stade 5 (sa transmission).

Un accompagnement avec des modalités flexibles, très souvent gratuit pour les bénéficiaires

Graphique
25

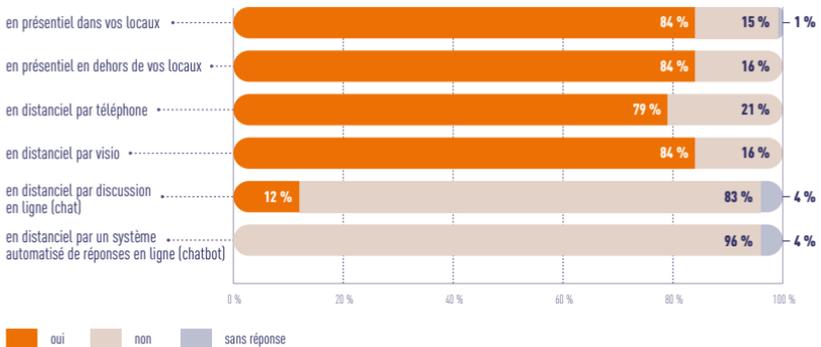
modalités d'accompagnement : entre rendez-vous individuels et temps collectifs



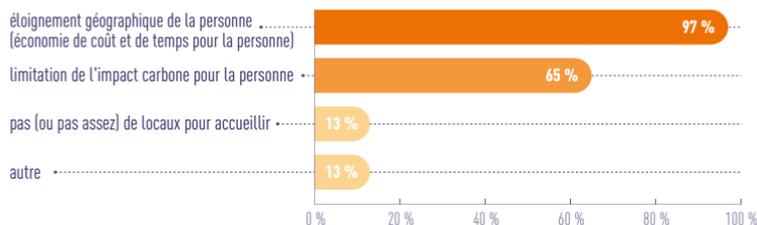
L'accompagnement sous la forme d'entretien individuel est au cœur de la pratique de 74% des structures, seules 2% n'en proposent jamais (et 22% occasionnellement). Les temps collectifs sont, quant à eux, au cœur de la pratique de 63% des structures.

Graphique
26

conditions d'accueil **QCM**



Les accompagnements peuvent se dérouler en présentiel (dans et hors locaux) ou en distanciel (téléphone, visioconférence). Une dizaine de structures utilisent même des outils de discussion instantanée en ligne.



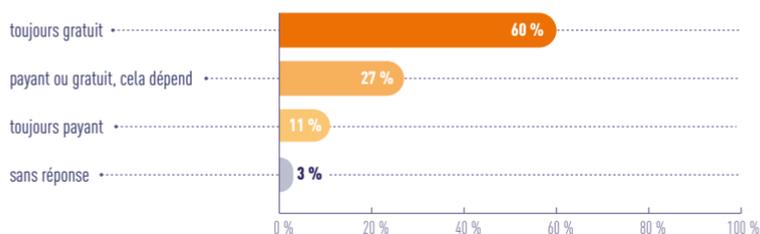
note de lecture Parmi les 101 structures qui ont recours au distanciel pour accompagner les professionnel·les, 13 % le font car elles n'ont pas (ou pas assez) de locaux pour les accueillir.

bd

Le recours au distanciel s'explique très largement par le besoin de parer l'éloignement géographique des bénéficiaires : c'est la raison pour laquelle 97 % des structures déclarent utiliser le distanciel.

65 % des structures qui pratiquent le distanciel le font (aussi) par volonté de limiter leur empreinte carbone.

coût de l'accompagnement pour le ou la bénéficiaire



Pour 60 % des structures enquêtées, l'accompagnement est toujours gratuit pour le ou la bénéficiaire. Bien évidemment ces actions ont un coût, souvent financé par les collectivités qui soutiennent les structures - voir *graphique 5*. Pour 11 % d'entre elles, il est en revanche toujours payant.

Il peut se révéler « payant ou gratuit » pour 27 % des structures enquêtées (soit 31 structures). Pour celles-ci, la gratuité peut dépendre de l'adhésion à la structure, ou du type de profil (artiste-auteur·rice, chômeur·se, RSA). Le type d'accompagnement ou de dispositif (plus long par exemple) peut aussi influencer sur son coût (la prestation d'un service tel que le fait d'établir une fiche de paie peut, par exemple, se révéler payant).

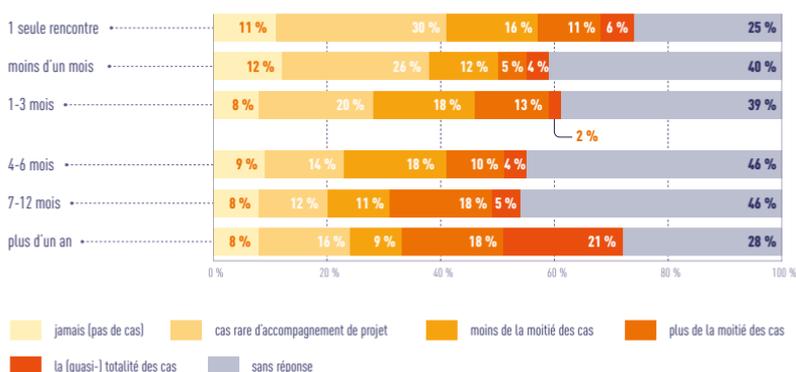
Un temps long privilégié

Concernant le temps de l'accompagnement, nous avons interrogé deux de ses aspects :
 - le temps effectif, c'est à dire le temps cumulé de l'ensemble des rendez-vous réalisés ;
 - l'étalement dans le temps, c'est à dire la durée écoulée entre le premier et le dernier rendez-vous.

L'évaluation du temps passé par les structures répondantes avec les personnes accompagnées s'avère complexe et masque de forts contrastes selon les cas et les dispositifs. Toutefois, nous relevons¹⁴ que le temps cumulé moyen pour un processus d'accompagnement peut varier entre 1 et 40 heures

Graphique
29

typologie et fréquence des accompagnements selon leur durée



note de lecture 11% des structures n'ont jamais de cas d'accompagnement qui ne dure que le temps d'une seule rencontre. 30% des structures enquêtées estiment que l'accompagnement en une seule rencontre constitue un cas d'accompagnement rare. 16% des structures déclarent que moins de la moitié de leurs cas d'accompagnement se sont réalisés en une seule rencontre. Pour 11% des structures, plus de la moitié de leurs cas d'accompagnement se sont déroulés en 1 seule rencontre. Pour seulement 6% des structures, c'est la quasi-totalité de leur cas d'accompagnement qui se déroulent en 1 seule rencontre. Enfin, 25% des structures n'ont pas répondu à cette sous-question.

La notion d'accompagnement sur un **temps long** est plutôt partagée par les répondant-es. Cela est, entre autre, dû au fait que dès l'introduction du questionnaire, la définition de l'accompagnement proposée précisait qu'il se déroule sur « un temps plutôt long » : les structures pour qui ce n'était pas le cas n'ont donc, a priori, pas commencé le questionnaire au regard de ce périmètre. Pour 41% des structures, **un accompagnement en un seul rendez-vous constitue un cas de figure relativement rare ou qui ne se pratique jamais**. En revanche, plus on augmente la durée (étalement dans le temps) moyenne d'un accompagnement, plus le nombre de cas d'accompagnement

14. Ce sont les champs libres (textes) qui nous ont permis d'obtenir cette donnée.

concernés est élevé. 39%¹⁵ des structures du panel ont plus de la moitié de leurs accompagnements qui se déroulent sur une durée supérieure à un an. Toutefois, **14% des structures n'ont pas répondu à cette question**, probablement par sa complexité (elle demandait d'évaluer à la fois la durée et la fréquence des divers cas de figure).

Dans une autre question, les répondant-es étaient invité-es à proposer leur propre définition de l'accompagnement, et nous notons que la notion de « temps long » a également été mentionnée.

Voici quelques unes des réponses collectées :

Accompagner, c'est...

« prendre le temps de rencontrer le projet et son équipe »

« entretenir une relation longue »

« un suivi dans le temps »

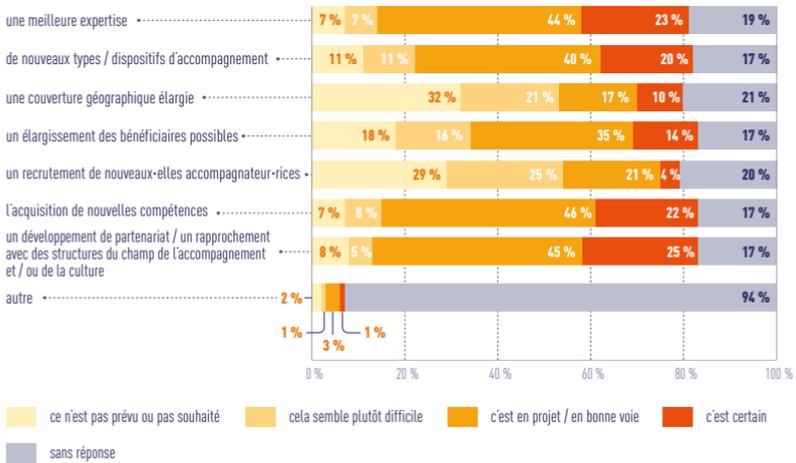
15. Ici, pour la dernière ligne « Plus d'un an », nous avons fait la somme des données suivantes : 18% des structures ayant répondu que plus de la moitié des cas se déroulaient sur plus d'un an et 21% des structures ont déclaré que cela concernait la quasi-totalité des cas.



Développer les compétences et l'expertise

Graphique
30

axes de développement de la mission dite d'accompagnement



À court et moyen termes, environ 67% des structures déclarent être en bonne voie ou certaines de développer une meilleure expertise, 60% de nouveaux dispositifs et 68% de nouvelles compétences. Par exemple, l'accompagnement à la transition écologique a été mentionné plusieurs fois par les structures enquêtées comme un enjeu de développement de leurs compétences. 1 structure sur 2 environ envisage d'élargir ses bénéficiaires (profil et/ou nombre).

« Nous souhaitons amplifier les accompagnements à la transition écologique des actrices du secteur culturel »

« Nous travaillons à la reconfiguration et au développement de nos activités de formation, pour en faire un axe cardinal de notre projet associatif »

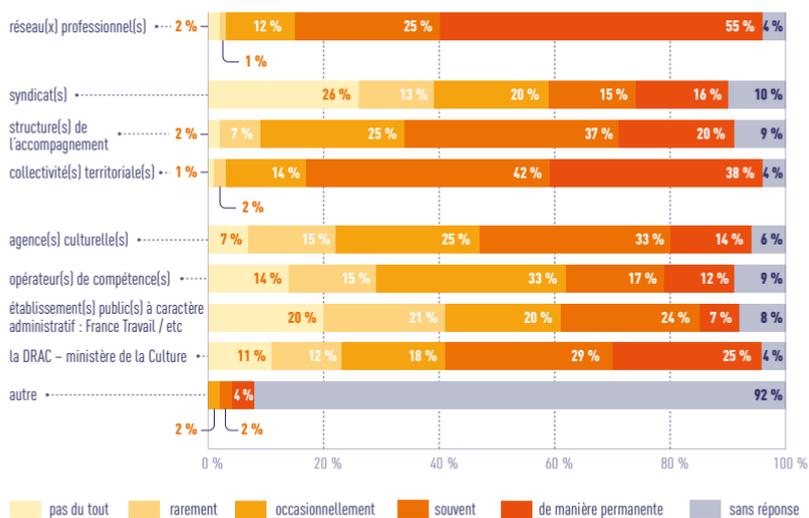
Améliorer l'interconnaissance et la coopération entre les structures de l'accompagnement

Dans le questionnaire, 70% des structures ont signifié (en cochant c'est « en projet » ou « certain ») vouloir développer des partenariats ou se rapprocher de structures de l'accompagnement ou du secteur (graphique 30). Plusieurs structures ont explicité (en champs libres) une « envie de coopérer » :

- « croiser ses compétences avec d'autres professionnels, collaborer avec d'autres structures ».
- « développer des partenariats avec les autres acteurs de l'accompagnement »
- « Des rapprochements déjà effectifs avec d'autres structures mais à consolider et pérenniser »

Graphique
31

fréquence du lien aux acteur·rices culturel·les de l'écosystème



Par ailleurs, l'enquête montre que 34% des structures n'ont, au mieux, que des liens occasionnels avec des structures de l'accompagnement¹⁶, et 57% de manière régulière. Cela souligne une **interconnaissance relativement faible des structures de l'accompagnement entre elles**.

16. Ici, nous avons additionné les structures ayant coché du niveau 0 (« pas du tout ») au niveau 2 (« occasionnellement ») inclus, soit : 2% + 7% + 25% = 34%

Inquiétudes sur la pérennité de la mission d'accompagnement

« La difficulté que nous avons c'est le manque de personnel et d'enveloppe budgétaire dédiée sur l'accompagnement », exprime une enquêtée.

Pour 54% de structures, le recrutement de nouveaux-elles accompagnateur-rices n'est pas prévu ou semblerait difficile à court et moyen termes (graphique 30). Certaines structures ont pu s'exprimer (champs libres) sur le sujet et ont témoigné d'une **inquiétude quant à l'avenir de leur mission ou de leur structure**. La crise économique actuelle, avec la hausse des charges qu'elle implique mais aussi le manque, la baisse ou l'arrêt de certaines subventions en constituent des explications :

« baisse argent public + pas de participation des usagers + hausse des charges = pas de développement »

« Manque de moyens financiers - qui réduisent les moyens d'agir et tout élargissement. La structure tente de garder la tête hors de l'eau - pas certain de passer le cap 2023 (bouclage du budget) »

« plus de subvention de fonctionnement de la région donc grande difficulté de coproduire à l'heure actuelle. Comment aider les projets des autres si la structure qui reçoit est fragilisée et ne peut plus payer les factures ? »

L'une d'entre elles déclare même que c'est *« la fin de l'aventure (le covid a tué notre structure + la hausse des coûts de l'énergie) »*.

Études anciennes mais inspirantes

- « L'accompagnement artistique et culturel - état des lieux en Poitou-Charentes »
L'A. Agence Culturelle du Poitou-Charentes, 2014
- « Photographie nationale des bureaux d'accompagnement » *La Nacre, 2014.*



L'accompagnement des professionnel·les des arts et de la culture

En Nouvelle-Aquitaine – état des lieux et catégorisations

Tome 1 : enquête régionale auprès des structures de l'accompagnement → résultats bruts

Pour une meilleure connaissance et prise en compte des besoins des professionnel·les des arts et de la culture en Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du projet global LOIC-Accompagnement, L'A. a mis en place en 2022 un groupe de travail composé d'une quinzaine d'acteur·rices du secteur culturel et / ou de l'accompagnement, ayant pour objectif de recenser les structures de l'accompagnement, mais aussi de comprendre leurs pratiques et champs d'action. Pour ce faire, une enquête par questionnaire a, ensuite, été lancée au printemps 2023.

La publication qui en est issue se divise en deux tomes. Ce premier rend compte des résultats bruts de l'enquête et nous en apprend davantage sur le profil des structures de l'accompagnement néo-aquitaines. Quel est leur statut juridique ? Où sont-elles implantées ? Quel est leur budget ? Sur quelles thématiques sont-elles compétentes ? Quels types d'accompagnement proposent-elles ? Qui sont les bénéficiaires de leurs actions ? Comment envisagent-elles l'avenir ? Le second tome, réalisé aux côtés de Maela Paul, qui mène des travaux de recherche sur l'accompagnement depuis de nombreuses années, consiste en une proposition de redéfinition des contours et du périmètre des différentes typologies d'accompagnement à l'œuvre.

Directeur de publication : Thierry Szabo
Pilote : Thomas Vriet
Rédaction : Stella Morin
Relecture : Marie-Lise Hébert
Coordination de LOIC-Accompagnement : Mathilde Barron
Coordination éditoriale : Gwennaëlle Maste
Conception graphique : Anaëlle Cuizinaud

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Retrouvez les travaux d'observation
sur le site de L'A.

— la-nouvelleaquitaine.fr 
observation@la-nouvelleaquitaine.fr 

